

**Des dérives budgétaires et patrimoniales qui nuisent  
à Ouistreham et aux Ouistrehamais**

**1<sup>er</sup> mandat**

Cession d'un terrain de 579 m, chemin de halage  
Vente d'un terrain de foot « Petit Bonheur » à Bouygues  
Cession d'un terrain pour construction d'un hôtel (Hôtel B&B)  
Vente de l'ancienne Poste dans le bourg  
Cession du terrain de 787 m, derrière le presbytère ( cadastré BB53)  
Cession d'un terrain, rue Jean-Jacques Rousseau (Reine Mathilde)  
Ancienne caserne des pompiers  
Cession d'un pavillon, 65, rue Gambetta ( cadastré AZ177)  
Cession terrain, 97 rue Gambetta ( cadastré AZ239)  
Vente immeuble commercial, rue Marc Mouchel  
Vente des terrains du Planitre à 43,56 € le m<sup>2</sup>  
Cession de la parcelle, rue Gambetta ( cadastré AH783 et AH784)  
Cession du terrain, entre la rue Planquette et l'avenue Malherbe  
Cession du terrain de 2 400 m<sup>2</sup>, au Maresquier ( cadastré AR133 et AR135)

5 200 €
1 300 000 €
30 000 €
253 000 €
45 900 €
64 000 €
700 000 €
125 000 €
210 000 €
900 000 €
2 318 570 €
98 660 €
40 500 €
88 800 €

**15,5M€**

C'est le patrimoine municipal vendu par la commune en 12 ans. Un total de 35 terrains et bâtiments dont la commune s'est séparée, sans que cela ne soit toujours justifié et qui manquent cruellement aujourd'hui. Si la commune a réduit son endettement, c'est au détriment de son patrimoine.

**2<sup>e</sup> mandat**

Vente de la parcelle de 375 m<sup>2</sup>, rue Marthe Janvier à la Pointe du siège  
Vente du pavillon (maison du gardien) au stade Kieffer  
Vente de la parcelle à la Pointe du Siège, N°81 (300 m<sup>2</sup>)  
Vente de la parcelle à la Pointe du Siège, N°53 (264 m<sup>2</sup>)  
Vente de la parcelle à la Pointe du Siège, N°23 (280 m<sup>2</sup>)  
Vente de la parcelle à la Pointe du Siège, N°75 (335 m<sup>2</sup>)  
Vente de la parcelle à la Pointe du Siège, N°6 (225 m<sup>2</sup>)  
Vente de la parcelle à la Pointe du Siège, N°13 (167 m<sup>2</sup>)  
Vente du terrain du centre technique communal 4 672 m<sup>2</sup>  
Vente du terrain à côté du Cosec  
Vente du terrain « Le Thuillier »  
Vente de la résidence Camille Claudel (ancienne Gendarmerie)  
Vente d'un terrain, rue du Général Leclerc (parking de la résidence privée)  
Vente de 13 terrains à la Pointe du siège  
Vente de la maison d'habitation de l'école Charcot  
Vente de l'école Charcot  
Vente d'un terrain à la Thalassothérapie  
Terrain à construire « Les longues Hoguettes »  
Centre administratif  
Maison familiale  
Centre Les Marines

Total 15 517 230 €

Source : délibérations du conseil municipal



Raphaël Chauvois  
Tête de liste

**Les Ouistrehamais en ont assez des postures qui coûtent très cher et ne rapportent rien. Il est grand temps de revenir à un sérieux budgétaire, permettant de développer la ville en proportion de ses moyens.**

Pour un changement de Cap à Ouistreham,

**Votez**

**Raphaël Chauvois**



Retrouvez les actualités de la Liste Nouveau Cap sur [www.nouveau-cap.com](http://www.nouveau-cap.com)

Pour nous contacter, pour nous soutenir :

[contact@nouveau-cap.com](mailto:contact@nouveau-cap.com)



**Nous baisserons les impôts  
des Ouistrehamais**

**En six ans, la majorité municipale qui dirige notre ville a accablé les Ouistrehamais en imposant les plus fortes augmentations d'impôts jamais décidées pour notre commune, tout en bradant le patrimoine municipal. Un choix catastrophique, aux justifications douteuses, auquel la liste Nouveau Cap propose de mettre fin.**

**+36%**

C'est l'augmentation de la part communale de vos impôts locaux décidée en 2021, un an après les dernières élections municipales (et ce n'était pas dans le programme du candidat !). Un chiffre qui a fait réagir bien au-delà de notre commune tant ce montant semblait exorbitant aux yeux de tous. Sous la pression, une première baisse du taux a été appliquée en 2024, car largement compensée par la hausse des dotations de l'État à la commune. Mais qui nous dit qu'une nouvelle hausse de la fiscalité, même si elle n'est pas annoncée, ne se produira pas si la même équipe est réélue ?

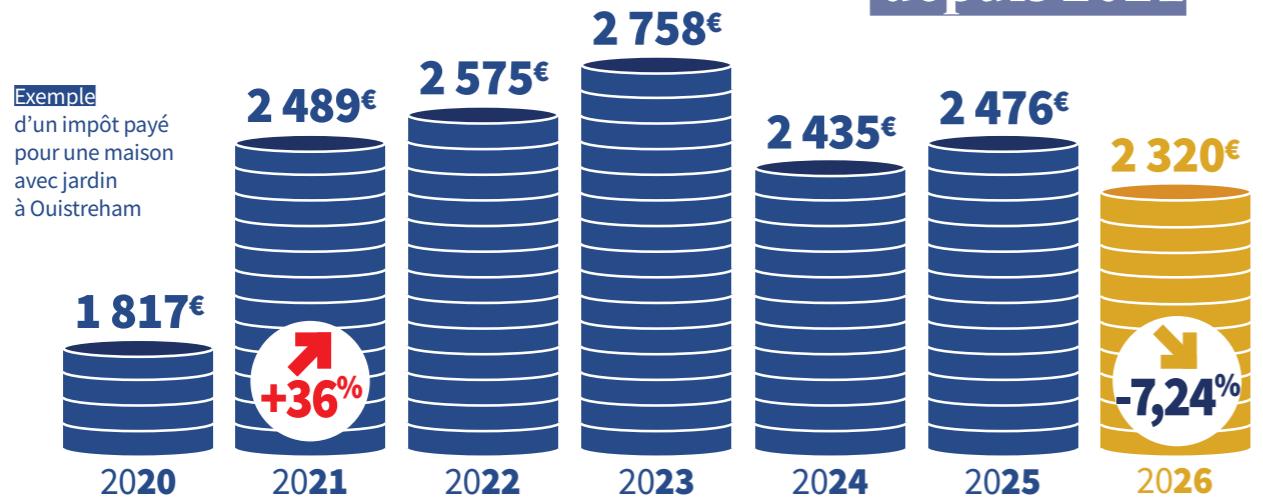


**En matière de fiscalité, un autre chemin est possible et il doit bénéficier à tous les Ouistrehamais.**

Raphaël Chauvois  
Tête de liste

**Un projet collectif pour Ouistreham**

## Une forte augmentation de la fiscalité depuis 2021



### Ce que nous proposons

#### Une baisse de la fiscalité **-7,24%**

Dès la première année de mandat, nous proposerons **une baisse** de la part communale du taux de la Taxe Foncière de **plus de 7%**. C'est, par exemple, une baisse de 150 € du montant payé par le propriétaire d'un pavillon dont la base fiscale locative est de 4500 €.

À terme, nous souhaitons engager la commune dans **un processus vertueux** permettant de poursuivre cette démarche et de se rapprocher au cours du prochain mandat des taux de 2020. Parce qu'**un euro dépensé doit être un euro utile pour les Ouistrehamais**, des économies seront réalisées dès la première année, tout en recherchant de nouvelles ressources : constructions nouvelles, redevance perçue par l'exploitation du parc éolien...



**Les premières économies porteront sur la réduction du budget "fêtes et cérémonies" (vœux du Maire, déplacement à l'étranger, frais de mission des élus), tout en maintenant une politique événementielle nécessaire au rayonnement de la station balnéaire.**

Virginie Monteils

## Une fiscalité adaptée à chaque situation

#### **+60%**

C'est la surtaxe pour les résidences secondaires, en utilisant le taux d'imposition maximum, sans dialogue ni concertation.

### Ce que nous proposons

Nous ne considérons pas le résident secondaire comme une simple « vache à lait ». Il participe à l'économie locale, entretient le patrimoine et contribue à l'attractivité économique du territoire. S'il est normal qu'une taxation spécifique s'applique sur les résidences secondaires, une modulation pourrait être envisagée et devrait faire l'objet de discussions, en accompagnement d'une solide politique communale d'accès au logement pour les Ouistrehamais.

## Et pour les entreprises et les commerces ?



C'est aujourd'hui l'intercommunalité de Caen-la-Mer qui perçoit la Contribution Économique Territoriale (CET) des entreprises. Vos futurs élus de la liste Nouveau Cap au conseil communautaire s'engagent à défendre la modération des taxes additionnelles qui sont, chaque année, décidées à ce niveau.

## Des dépenses hasardeuses et inefficaces pour Ouistreham

### **75 870€**



C'est la somme payée par la ville depuis 2025 pour un immeuble laissé entièrement vide dans la zone du Maresquier (anciennement Brico Ouistreham), soit 11 000 € de loyer mensuel financé par nos impôts et entièrement perdus dans les sables mouvants d'un projet inabouti, auquel il faut ajouter les salaires versés par la Société d'Économie Mixte Normandie Miniature créée par la ville pour l'occasion (présidée par le maire). Le tout en empêchant l'implantation d'une nouvelle activité économique dans une zone d'activité dont c'est pourtant la finalité.



### **120 000€**



C'est le coût sur un an de la participation de notre ville au fonctionnement de la SPL Nautisme Caen-Ouistreham (présidée par le maire), structure créée depuis 2024 pour développer nautisme et tourisme sur le canal. Un montant très éloigné des 40 000€/an annoncés à la création de cet outil et dont personne n'a vu, à ce jour, le moindre bénéfice pour Ouistreham.

Un projet collectif pour Ouistreham